



Conseil communal  
Ste-Croix

---

## **Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal No 20-09**

### **Adoption du Plan d'affectation (PA) « Rue du Temple » L'Auberson et de son règlement**

La Commission chargée d'étudier le préavis Municipal No 20-09 s'est réunie le mardi 6 octobre à 19h00, salle du Cochet. Elle était composée de Madame Isabelle Dessonnaz et de Messieurs Pierre-Alain Gerber, Eric Jutzet remplaçant d'Hugues Gander, Alain Bonnevaux et du soussigné. Excusé : Thierry Dumoulin ; absent : Laurent Buchs.

La Municipalité était représentée par Monsieur Lionel-Numa Pesenti, Municipal, et Monsieur Jean-François Gander, Chef du service de l'Urbanisme. La commission remercie ces personnes pour leurs présentations des enjeux et des démarches administratives complexes.

Le Plan d'affectation (ci-après PA) que nous devons adopter est lié au fait que l'agrandissement projeté de la fromagerie Tyrode Sàrl à L'Auberson va empiéter sur la zone agricole actuelle, soit sur la parcelle n° 1010. Pour que l'agrandissement du bâtiment puisse être réalisé, il faut modifier l'affectation d'une partie de cette parcelle et l'affecter en zone d'activités économique.

Le nouveau PA a été soumis à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) pour examen préalable, et un préavis positif est parvenu à la Municipalité le 18 mai dernier. L'enquête publique n'ayant pas suscité de remarque et/ou d'opposition, il appartient maintenant au Conseil communal de valider ce nouveau PA.

La commission a demandé à être renseignée sur la vente d'une partie de la parcelle n° 1010 à la fromagerie Tyrode Sàrl ainsi que sur l'état du financement des études ayant fait l'objet d'un crédit de Frs 30'000.- voté par le conseil communal le 9 décembre 2019 (préavis n° 19-17).

En ce qui concerne le premier point, les deux parties ont signé une promesse de vente dans l'attente de l'adoption du Plan. Quant au crédit d'étude, il apparaît à ce jour qu'il ne sera pas entièrement utilisé, les études sur les dangers naturels et les eaux souterraines n'ayant pas été nécessaires. Au lieu des Frs 30'000.- prévus, il est très probable que les frais seront arrêtés à environ Frs 15'000.-, et la clé de répartition entre la commune de Sainte-Croix et la fromagerie Tyrode Sàrl sera maintenue, soit 1/3 – 2/3.

Le règlement du PA mis à l'enquête publique n'a pas soulevé de questions. A noter que le déclassement de 1'010 m<sup>2</sup> de zone agricole n'a pas donné lieu à une demande compensation de la part du Canton.

Finalement, une fois le PA adopté par le Conseil communal, le dossier complet sera envoyé au Canton pour signature de la Cheffe du département concerné. Les travaux sont prévus en 2021.

## EN CONCLUSION

Après délibération et fondé sur ce qui précède, c'est à l'unanimité que les membres de votre commission vous proposent de suivre les conclusions du préavis en prenant la décision suivante :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

#### **décide :**

- **d'adopter** le Plan d'affectation (PA) « Rue du Temple » à- L'Auberson et son règlement d'application soumis à l'enquête publique du 13 juin au 12 juillet 2020 ;
- **de réserver** l'approbation du Département compétent.

Ste-Croix, le 10 octobre 2020

Au nom de la commission,  
Le rapporteur



Jean-Bruno Wettstein